

municipal, comme nos conseillers actuels. On sait que le *duumvirat*, première fonction civile, était remplie par deux magistrats et que les *décurions*, réglementairement au nombre de cent, étaient des dignitaires inférieurs. C'est la seconde inscription lyonnaise où soit cité un duumvir de Lyon. (Voir M. Alph. de Boissieu, page 160). On avait cru en posséder une autre; (Voir le même auteur, page 156), mais c'était une fausse attribution.

L'inscription présente une ponctuation, ou séparation entre les mots, qui se voit sur les monuments des meilleures époques, tels que la *Table claudienne* et autres; d'ailleurs la pureté du style et la forme élégante des lettres dénotent la meilleure écriture du 1<sup>er</sup> siècle. La rédaction présente aussi de curieuses antithèses littéraires et poétiques, qui tranchent avec la sécheresse ordinaire des épithaphes lyonnaises; celle de la vie de cet enfant « montré, non donné, » celle du court espace de temps où il a légué une douleur de longue durée. En raison de sa beauté, de sa grandeur, de sa destination toute particulière et surtout de son application edilicienne cette inscription rappelle celle découverte, il y quelques années au Puy en Velay, par M. Auguste Aymard, où il est question d'un préfet de la colonie de cette dernière ville (Adidonienne?) laquelle relate les fonctions duumvir exercées à deux reprises, inscription qui consacre aussi le souvenir du personnage le plus important de la colonie locale et qui a fait le sujet de communications intéressantes, en 1873 et 1874, aux réunions de la Sorbonne, auxquelles ont pris part MM. Léon Rénier et Chabouillet.

Quant au *sub ascia*, ce n'est, à mon avis, qu'une simple formule funéraire qui ne se rencontre, comme je l'ai fait observer bien des fois, qu'à une époque détermi-